

La démarche de labellisation Ecojardin du cimetière de l'Est (Rennes, Ille-et-Villaine)

Retour d'expérience

Objectif
0% PESTICIDE
dans les cimetières

Depuis avril 2011, la Ville de Rennes arrête progressivement l'usage des pesticides dans les cimetières. Des méthodes naturelles d'entretien sont mises en œuvre pour préserver la santé des usagers, protéger les ressources en eau et favoriser la biodiversité :

- utilisation de techniques alternatives de désherbage (binette, déboureur mécanique ou thermique)
- engazonnement et/ou plantation des lieux actuellement gravillonnés ou sablés
- développement d'une flore locale dans les allées

Un regard différent

Par ces nouvelles pratiques, le cimetière va se modifier visuellement. La végétation y sera plus présente, plus adaptée à son environnement, dans le respect des défunts, des familles et des usagers de ces lieux.

0 kg de produit phytol

Depuis une vingtaine d'années, la Ville de Rennes a considérablement réduit l'usage des produits phytosanitaires : 775 kg/an étaient utilisés en 1996, en 2012, la Ville de Rennes n'utilise plus aucun herbicide total.

Quelques dates clés

- 1997 : Mise en œuvre de la gestion différenciée dans les espaces verts communaux.
- 1998 : Arrêt des herbicides sur les trottoirs sablés plantés d'allées d'alpêment.
- 2001 : Opération « zéro phytol » sur le quartier La Touche Rouay l'Évêque.
- 2002 : Arrêt de l'utilisation des produits phytosanitaires (hors cimetières).
- 2011 : Expérimentation de « zéro pesticide » sur certaines parcelles des cimetières rennais.
- 2011 : Fin de l'usage des pesticides dans l'ensemble des cimetières.

Retourer ce panneau sur les lieux d'expérimentation

www.rennes.fr

EAUSS, VIVRE EN INTELLIGENCE

Si la Ville de Rennes a mis en place dès 1981 une gestion différenciée de ses espaces verts communaux, l'abandon progressif des traitements chimiques à lui débuté au début des années 90. Puis, en 2001 une expérience a été menée sur un quartier consistant à supprimer le désherbage chimique et à expérimenter des techniques alternatives au désherbage sur l'ensemble du domaine public. Il s'agissait aussi de faire prendre conscience aux habitants de leur rôle dans la protection de l'eau et de l'environnement. Ainsi, depuis 2005, la Ville de Rennes, aussi bien par ses jardiniers que ses agents de la voirie, a supprimé l'utilisation des désherbants sur son territoire, à l'exception des cimetières.

En 2011, des zones ont fait l'objet de tests dans les cimetières rennais. Cela a conduit en 2012 à un arrêt total de l'usage des pesticides. Au-delà de l'entretien des sites, le travail de la Direction des

Jardins a également consisté, en lien avec le service funéraire, à assurer une présence et une écoute en continu auprès des visiteurs des cimetières pour expliquer les objectifs de cette gestion écologique.

La communication a été un élément essentiel dans la démarche pour atteindre l'objectif du zéro pesticide dans les cimetières rennais. À la fois la communication externe vers les usagers (*in situ*, accueil comités d'habitants, commissions cadre de vie, presse...) et vers les autres collectivités, les professionnels... mais aussi la communication interne à destination des agents de la Direction des Jardins (formation, participation à des colloques, visites d'autres collectivités, partage d'expérience, présentation de leur action...) et à destination des agents des autres directions (service funéraire, direction de quartier...).

Fin 2013, le label EcoJardin (cf. Focus « LABEL ECOJARDIN », p.51) a été attribué à la Ville de Rennes pour le site du cimetière de l'Est, à la suite d'un audit portant sur huit



domaines d'action : les sols, l'eau, la faune et la flore, les équipements et les matériaux, les engins et les matériels, la formation des agents, l'accueil et la sensibilisation du public et l'intégration du site dans son environnement.

La Ville de Rennes a souhaité labelliser le cimetière de l'Est pour :

- réaffirmer son engagement sur la politique du zéro pesticide ;
- bénéficier d'un audit externe sur l'un des derniers sites passé au zéro pesticide : un cimetière ;
- avoir une reconnaissance du travail des jardiniers et des agents d'accueil ;
- affirmer sa volonté de communication vis-à-vis des habitants ;
- avoir une traçabilité écrite du travail effectué ;

Cette démarche de labellisation s'est faite sous la forme d'une démarche projet sur quasiment une année et a nécessité un fort travail d'équipe avec une mobilisation et une implication de chacun des participants pour :

- des recherches sur le terrain, des recherches documentaires ;
- des sollicitations d'autres acteurs de la collectivité ;
- la création de documents nécessitant de traduire par écrit des actions jusque là non formalisées ;
- une bonne coordination générale ;
- le respect des délais et des échéances annoncés.

Ce site a reçu le label EcoJardin en 2013, gage de sa bonne gestion écologique (cf. Focus « LABEL ECOJARDIN », p.51).

Cathy CONDEMINE, responsable Systèmes d'Information et Communication, Ville de Rennes



Cimetiere de l'Est à Rennes © Ville de Rennes



Synthèse pour les solutions d'entretien pour les cimetières

	GESTION NATURELLE	DÉSHERBAGE MANUEL	DÉSHERBAGE MÉCANIQUE	DÉSHERBAGE THERMIQUE
ALLÉES SABLÉES	-	Binette Arrachage manuel	Herses rotatives Tondeuse Débroussailleuse	Flamme directe Flamme indirecte Eau chaude Mousse chaude Vapeur
ALLÉES GRAVILLONNÉES	-	Binette Arrachage manuel	Herses rotatives Grille trainée Débroussailleuse	Flamme directe Flamme indirecte Eau chaude Mousse chaude Vapeur
SURFACES IMPERMÉABLES	-	Binette Arrachage manuel	Brosse rotative	Flamme directe Flamme indirecte Eau chaude Mousse chaude Vapeur
SURFACES ENHERBÉES	Enherbement spontané ou semé	-	Débroussailleuse Tondeuse	-
ENTRE-TOMBES ENHERBÉS	Enherbement spontané ou semé	-	Tondeuse Débroussailleuse	-
ENTRE-TOMBES GRAVILLONNÉS	-	Binette Arrachage manuel	Débroussailleuse	Flamme directe Flamme indirecte Eau chaude Mousse chaude Vapeur
CONCESSIONS NON OCCUPÉES	Enherbement spontané ou semé Paillage	Binette Arrachage manuel	Tondeuse Débroussailleuse	-

Source : PNR du Lubéron (2012), Fiche n°8 « entretien et aménagement des cimetières »





Communication

La clé de la gestion écologique

Plus qu'ailleurs, la communication est un outil indispensable pour accompagner les changements de pratiques dans les cimetières.

L'application d'une gestion écologique nécessite une très bonne communication non seulement auprès des élus, des agents, des professionnels du funéraire mais aussi des habitants et des familles. Pour être compris et désiré par ces usagers, l'arrêt de l'usage des pesticides passe obligatoirement par une meilleure perception et acceptation de la flore spontanée.

La communication doit utiliser l'ensemble des outils et des supports à disposition de la collectivité. Ainsi selon le public visé, les actions suivantes peuvent être mises en place :

- **Les élus :** journée d'information et de présentation des pratiques en insistant sur la santé des agents, le coût, l'amélioration du cadre pour les usagers...
- **Les agents techniques :** journées d'information et de formation aux pratiques de gestion écologique et à l'arrêt de l'usage des pesticides. Visites de collectivités appliquant déjà la démarche dans leur cimetière et démonstration de matériel. Implication dans la mise en œuvre et le choix des techniques à utiliser.
- **Les professionnels du funéraire :** sensibilisation sur la démarche et les techniques de gestion mises en place via une journée d'information et de présentation. Définir avec eux les conditions d'inhumation des défunts (matériaux utilisés, signature d'une charte... (cf. Focus « RÈGLEMENT INTÉRIEUR ET CHARTE D'ENGAGEMENT », p.65).
- **Les usagers :** communication via les journaux locaux, le site internet de la collectivité, affiches et panneaux dans le cimetière et journées d'information afin de présenter les pratiques de gestion écologique mises en place, et réponse systématique aux courriers, courriels, appels téléphoniques...

Les agents d'entretien peuvent être également des vecteurs d'information pour les visiteurs sur les techniques employées, l'évolution du cimetière et le zéro pesticide.

Des panneaux installés à des emplacements stratégiques expliquant les techniques de gestion adoptées ainsi que les objectifs visés permettront de sensibiliser les familles sur les changements dans le paysage que la gestion écologique peut apporter. Un affichage de la réglementation à l'entrée du cimetière permettra de rappeler ce qui est autorisé ou non dans l'entretien des concessions et de faire des préconisations sur le fleurissement par exemple.





Panneaux installés dans les cimetières de Grenoble © Ville de Grenoble



Exemples de panneaux et de plaquettes de communication

Laissons la nature redonner vie à ce haut lieu de mémoire et de recueillement



Dans le cadre de sa politique de développement durable, la Ville de Niort limite l'emploi de désherbants pour protéger notre environnement et préserver la santé des visiteurs et des jardiniers.

Depuis le 1^{er} janvier 2011, cet espace est entretenu manuellement ou mécaniquement.

Les allées enherbées et la présence de végétaux qui ont poussé naturellement sont le signe d'une gestion responsable du cimetière.



Panneau d'information posé dans le cimetière de Bellune (Niort, Deux-Sèvres) pour sensibiliser les usagers et expliquer « les allées enherbées » et « les végétaux qui ont poussé naturellement ».

La commune s'engage

*Pour respecter
votre santé
et préserver
la biodiversité*

*Ici,
la commune
change de nature ...*

*... Le cimetière est entretenu
sans pesticide!*



Charte - Objectif : zéro pesticide dans nos villes et villages



Un des panneaux du kit de communication en direction de la population réalisé par le CPIE des pays Creusois (Limousin).



> Vers une suppression définitive des traitements chimiques

Dès 2008 une zone sans traitement chimique de 1,5 hectare a été délimitée et sera progressivement étendue afin de supprimer tout traitement chimique d'ici 2015 au profit de techniques alternatives.

> Restaurer, planter et embellir

Parallèlement aux démarches de gestion durable des cimetières, le Service Espaces Verts restaure et replante certaines concessions abandonnées afin de souligner leurs ornements remarquables et de limiter leur colonisation par les herbes sauvages. L'ornementation végétale permet ainsi d'embellir ces lieux de mémoire et de mettre en avant leur caractère patrimonial.



> Respecter la sensibilité des lieux

À travers ces nouvelles pratiques transparaît une réelle volonté de protéger notre environnement tout en préservant l'aspect paysager des cimetières et en veillant à la sensibilité des usagers qui s'y recueillent. Du fait de ces changements, il est possible que vous remarquiez des émergences d'herbes sauvages ; nous nous efforçons de les minimiser. Sachez toutefois que l'apparition spontanée d'herbes dans les revêtements minéraux de la ville n'est pas une marque d'abandon de l'espace mais l'indicateur d'un environnement plus sain.

Nous contacter :

Service Espaces verts 04 76 76 34 67
Pour tout problème de dégradation ou d'entretien :

Le fil de la ville
02 N°Vert 0 800 12 13 14

Ville de Grenoble - Service Espaces Verts - Juin 2010 - Imprimé sur papier recyclé 100%



Désherbage des cimetières



Respecter l'environnement et la sensibilité des lieux



Entretien durablement les espaces verts



Plaquette sur la biodiversité des cimetières strasbourgeois.

MIEUX INTÉGRER LE VÉGÉTAL

La Ville et la Communauté urbaine de Strasbourg sont engagées dans une démarche baptisée Zéro pesticide, en partenariat avec l'Agence de l'eau Rhin Meuse.

Cet engagement pour plus de biodiversité en ville a permis une remise en question des pratiques de gestion et d'aménagement des cimetières.

L'aménagement des cimetières a ainsi évolué avec :

- La mise en place de gazons dit « renforcés » à base d'un mélange terre-pierre qui augmente la praticabilité des allées,
- La création d'allées dans un matériau sable qui les plantes adventices peinent à coloniser,
- Les opérations de désherbage menées avec des désherbeurs thermiques à flamme ou par du désherbage manuel.

Pour protéger votre santé, la nappe phréatique et la biodiversité, la collectivité a abandonné l'usage de produits phytosanitaires sur l'espace public.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Les pesticides ou produits phytosanitaires sont des substances destinées à tuer les organismes vivants qui parasitent les végétaux (herbes folles, insectes, champignons, limaces, rongeurs, etc.) Ils sont toxiques pour ces espèces mais aussi pour l'homme qui les utilise et pour l'écosystème qui les reçoit.

Source : <http://www.inra.fr/dp/m/haywcd1.htm>
Coursier de l'environnement n°31 - août 1997



PRIVILÉGIER UNE GESTION NATURELLE DES CIMETIÈRES

Grâce à une gestion plus naturelle des espaces et à la démarche Zéro pesticide dans les cimetières, une véritable mutation s'est opérée : les herbes folles fleurissent à nouveau, les oiseaux gazouillent en paix et les papillons profitent de nouvelles aires pour butiner.

Les cimetières strasbourgeois proposent désormais aux visiteurs une large ouverture sur la nature où faune et flore se réapproprient peu à peu l'espace et leur offrent un véritable écrin de verdure.

LA NATURE PREND TOUTE SA PLACE

Les techniques alternatives engendrent de nombreux changements et permettent à la faune et à la flore de réinvestir dans ces lieux de mémoire.

Les arbres nouvellement plantés sont majoritairement marcescents, c'est à dire qu'ils ne perdent pas leurs feuilles en automne. Ce sont des nouvelles pousses de printemps qui les font tomber.

Ceci permet de garder une coloration des arbres en hiver, de réduire le travail d'entretien lié au ramassage des feuilles avant la Toussaint et, également, de minimiser l'impact des arbres dépouillés.

Certains cimetières intègrent aussi des arbres et arbustes à floraison printanière. S'appuyant sur le cycle de la nature, ces plantations portent l'idée de renaissance, de force vivante.



CHIFFRES CLÉS À STRASBOURG

- 8 cimetières : 3 grands et 5 petits
- 55 ha de cimetières
- 55 000 concessions
- 50 agents
- 11 ha de gazons
- 13 ha à désherber
- 24 km de haies



Plaquette sur le désherbage alternatif dans les cimetières grenoblois.

Le règlement intérieur est un document écrit qui précise les conditions et les règles d'usage dans le cimetière. Il va permettre notamment de fixer les conditions d'inhumation des défunts ou de gestion des concessions.

Dans le cadre d'une démarche de conception d'un cimetière naturel ou d'un réaménagement, le règlement pourra fixer les éléments suivants :

- conditions d'inhumation des cercueils : en pleine terre uniquement, les caveaux seront proscrits ;
- soins du corps limités au strict minimum (cf. Focus « THANATOPRAXIE », p.16) ;
- utilisation de vêtements en fibres naturelles pour habiller le défunt ;
- utilisation de cercueils en bois non traité issu d'une forêt française (avec des vernis certifiés sans solvant) ou en matériaux recyclés et biodégradables ;
- utilisation d'accessoires, cuvette, housse, garniture et poignées en matériaux biodégradables ;
- utilisation de matériaux locaux pour le pupitre d'identification de la sépulture ;
- seules les fleurs naturelles coupées sont autorisées, pas de fleurs artificielles ;
- personnalisation de la sépulture via une liste de plantations indiquées par la municipalité ;
- interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires pour entretenir les sépultures.

La sensibilisation à l'entretien des sépultures est un point important dans la gestion d'un cimetière. Cette partie étant à la charge des particuliers, un mauvais entretien peut entraîner une forte présence de l'herbe. Le règlement du cimetière peut permettre d'étendre les bonnes pratiques aux particuliers en les obligeant, ainsi qu'aux entreprises intervenant en leur nom, à entretenir les concessions sans produit phytosanitaire, à procéder à la maintenance générale du monument, au nettoyage et au balayage, ainsi qu'à veiller au bon état du joint cimenté d'entre tombes pour limiter la présence d'herbe. Le concessionnaire est réputé responsable du joint bordant la concession sur la gauche ainsi que sur les parties haute et basse.

L'utilisation de produit phytosanitaire étant interdite, le désherbage manuel constitue de fait la règle.

Afin de faciliter l'application de ce règlement, la collectivité peut faire signer une charte d'engagement aux familles des défunts ainsi qu'une attestation de suivi de ces règles aux entreprises des pompes funèbres.

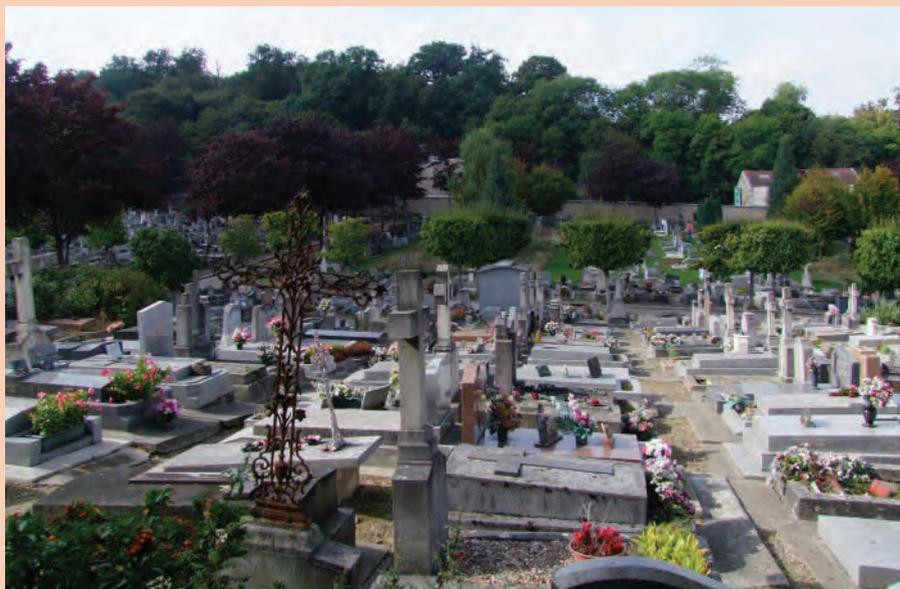
Certaines communes se sont déjà engagées dans cette démarche de sensibilisation des familles aux enjeux environnementaux dans les cimetières. C'est le cas de la ville de Niort qui, dans le cadre de la création du cimetière naturel de Souché, mis en place un règlement intérieur intégrant l'ensemble de ces éléments. Vous pourrez retrouver la charte d'engagement des familles sur le site de la ville de Niort¹.



Communiquer sur le zéro pesticide dans les cimetières versaillais (Yvelines)

Retour d'expérience

Depuis 2004, Versailles a engagé une démarche d'arrêt de l'usage des pesticides dans l'ensemble des espaces dont elle a la gestion. Il est important de préciser que la ville (contrairement à l'image qu'elle donne) est contrainte budgétairement, et qu'elle compte 17,6 % de logements sociaux. Les 830 ha du château sont gérés par le ministère de la Culture, les 350 ha de forêt domaniale le sont par le ministère de l'Agriculture, 460 hectares de terrain sont, eux, militaires mais dans tous les cas, aucune fiscalité professionnelle n'est perçue par la Ville, qui doit cependant assumer toutes les contraintes liées à la visite du château par 6,5 millions de personnes chaque année.



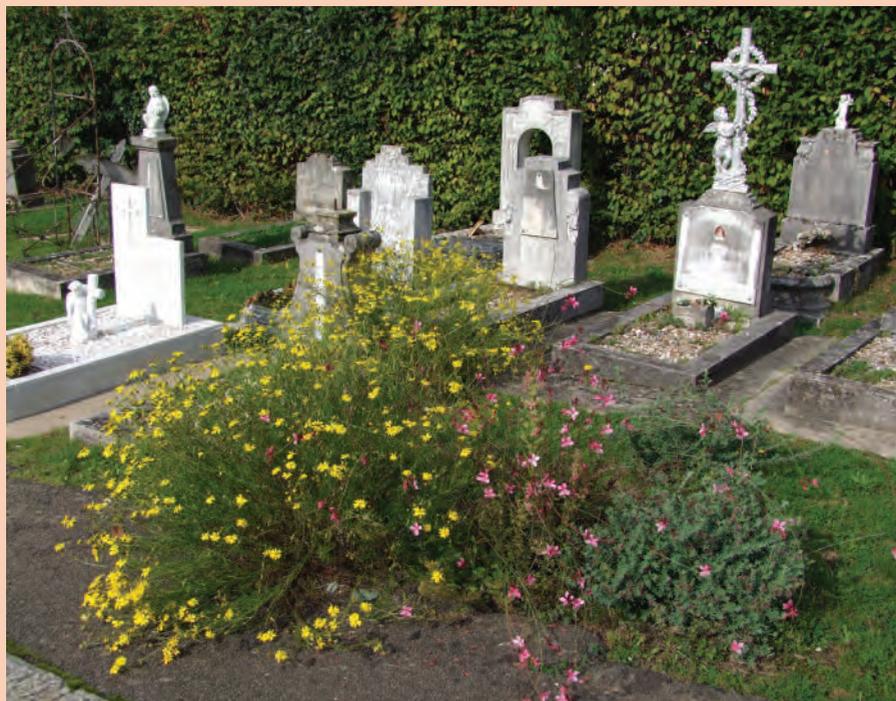
Cimetière des Gonards à Versailles

Les quelques 90000 versaillais doivent se contenter d'un budget équivalent à celui d'une ville de 25000 habitants. Le budget 2010 de fonctionnement des espaces verts est de 850000 euros, dont 53000 pour les cimetières, et les investissements dans les espaces verts atteignent en tout 300000 euros. Malgré ces moyens très contraints, la Ville qui gère 86,5 hectares d'espaces verts avec une équipe de 80 personnes est parvenue à se passer de pesticides à moyens constants. Cela prouve qu'il ne faut pas hésiter à prendre des initiatives, quitte à revenir sur des erreurs, et à faire des propositions auxquelles les élus sont généralement attentifs.



En 2009, tout traitement chimique a cessé dans les quatre cimetières dont la surface atteint 18,5 hectares en tout, le plus grand atteignant à lui seul 12,5 hectares. À Versailles (c'est très souvent le cas ailleurs), les cimetières sont situés au-dessus de nappes phréatiques ou à proximité de cours d'eau, sur des zones non constructibles. Chaque traitement chimique ruisselait immédiatement dans les nappes, la commune comptant de nombreuses zones humides. Les agents étaient équipés de combinaisons et de masques de protection respiratoire, ce qui attestait la dangerosité des produits utilisés. La MSA¹ a établi en 2009 que 98 % des combinaisons des EPI² ne sont pas étanches. L'origine de la démarche a donc été la protection des agents.

Il ne faut pas espérer obtenir un espace minéral dépourvu d'herbe sans chimie mais il faut recourir à de multiples techniques qui revalorisent le métier de jardinier en montrant quelles en sont les véritables compétences. Car n'importe qui peut épandre des produits chimiques, ce qui n'est pas le cas du travail de fleurissement, débroussaillage, tonte, préparation du sol, ensemencement, etc.



Cimetière des Gonards à Versailles

Zéro phyto dans notre ville

Zéro traitement chimique pour
respecter notre environnement



Affiche de communication sur le zéro pesticide dans les cimetières de Versailles © Ville de Versailles

En 2009, 15 plaintes sur 35 étaient liées au désherbage. Il était fondamental de répondre aux courriers grâce au soutien des élus et de la hiérarchie, qui ont réaffirmé et expliqué les décisions. Elles impliquent un changement des mentalités des usagers des cimetières, mais aussi des jardiniers, qui sont souvent très proches des usagers et qui sont le premier relais avec la population. Il a fallu convaincre les jardiniers, au départ sceptiques, mais qui ont été soutenus par les visites des élus sur le terrain. En 2010, seules 4 plaintes sur 21 concernaient le désherbage, et les jardiniers ont compris que cette action était aussi décidée dans leur intérêt.

Une bonne communication est indispensable. Une affiche «Zéro Phyto dans nos cimetières» a été construite sur le modèle de l'affiche «Zéro phyto dans notre ville», qui fait l'objet d'une campagne annuelle. Cette affiche est très présente dans les cimetières, dans

le bureau de demande des concessions, etc. Cet affichage systématique, ainsi que les longs échanges en direct et au téléphone avec les citoyens qui se plaignaient souvent à juste titre durant l'année du passage aux nouvelles pratiques, était essentiel. Il a montré que la population est sensible à la préservation de la qualité de l'eau, de la faune et de la flore, comme aux impacts sanitaires de la pollution chimique dont elle peut être victime dans les cimetières ou sur la voie publique.

Le journal municipal de Versailles a placé le «Zéro Phyto» en une à plusieurs reprises et l'aborde mensuellement sous divers angles.

L'expérience de Versailles montre qu'il faut savoir se remettre en cause. J'ai appris en école d'horticulture, comme toute ma génération, à planifier les traitements



chimiques. Je recrute à présent uniquement des personnes possédant une sensibilité à la nature et aux pratiques alternatives. Il faut aussi intervenir sur l'organisation du travail, les organigrammes et les promotions internes afin de mettre les personnes les plus sensibilisées en situation de s'adresser à leurs collègues et à la population. Cette démarche révèle des talents. Un de mes agents est ainsi passionné par les serpents, et peut ainsi intervenir pour aller chercher une couleuvre se situant dans une école au lieu d'aller la tuer, car elle est très rapidement prise pour une vipère.

Il faut communiquer auprès des élus, de la DGS¹, de la DGST² et des collègues des services techniques, qui souvent, ne comprennent pas la portée de l'action avant les visites de terrain. Il est indispensable de former le personnel aux nouvelles pratiques qu'implique la nouvelle réglementation, et de les sensibiliser en mettant en œuvre un suivi par la médecine du Travail, incluant une prise de sang annuelle pour les agents ayant longtemps utilisé des produits phytosanitaires, afin de permettre, si cela est nécessaire, d'éventuelles reconnaissances de maladies professionnelles³.

Les cimetières versaillais ont reçu le label EcoJardin en 2012, gage de leur bonne gestion écologique (cf. Focus « LABEL ECOJARDIN », p.51).



Cimetière des Gonards à Versailles

Cathy BIASS-MORIN, directrice des espaces verts, Ville de Versailles et animatrice nationale A.I.T.F (association des ingénieurs territoriaux de France) Espaces verts, Nature et Paysage

Pour en savoir plus :

1 : DGS : Direction générale des services

2 : DGST : Direction générale des services techniques

3 : http://www.natureparif.fr/attachements/Acteurs/Rencontres/Rencontre_Natureparif_zeropesticide_23mars2011%20BD.pdf

L'accompagnement de la démarche zéro pesticide en Île-de-France

Focus

Des dispositifs de financement permettent d'aider les collectivités dans leur démarche de réduction et d'arrêt à travers la réalisation d'études, la formation des agents ou l'achat de matériel, proposés notamment par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, le Conseil régional d'Île-de-France ou les départements¹. L'objectif zéro pesticide est d'ailleurs clairement affiché au niveau régional puisque désormais les demandes de subvention liées à la biodiversité sont éco-conditionnées à la signature de la charte régionale de la biodiversité (www.chartebiodiversite-idf.fr). L'engagement contre l'usage des pesticides en milieu urbain est obligatoire pour leur obtention.

Le rôle crucial des acteurs locaux que sont les syndicats de rivière, de gestion de l'eau, les conseils généraux, ou certaines associations, pour accompagner et donner des solutions aux collectivités est clairement l'un des facteurs de la réussite de passage au zéro pesticide². L'exemple du travail d'accompagnement réalisé sur le département de Seine-et-Marne, par le Conseil général et Aquibrie, avec le soutien de l'association Seine-et-Marne Environnement, démontre le rôle essentiel de ces acteurs. La plupart des 514 communes de Seine-et-Marne sont suivies et 15 % d'entre elles sont déjà passées à zéro pesticide sur leur cimetière.

Comment adhérer à la Charte ?



1. Se rendre sur le site : www.chartebiodiversite-idf.fr
2. S'y inscrire
3. Réfléchir sur les actions réalisées et à réaliser dans les trois ans (s'aider du tableau disponible sur le site)
4. Renseigner les engagements de votre structure en indiquant les actions réalisées ou à réaliser dans les trois ans
5. Faire valider par l'instance de décision (l'adhésion à la Charte et les engagements pris)
6. Charger la décision (délibération ou autre forme) sur le site pour valider l'adhésion
7. Utiliser les supports de communication mis à disposition pour valoriser et faire connaître vos engagements et votre plan d'actions

<http://www.chartebiodiversite-idf.fr>
Engagement - Adhésion et engagements.

Pour plus d'informations :
Natureparif - Marjorie Milles
marjorie.milles@natureparif.fr - 01 83 65 40 26

Mode d'emploi de la Charte :
<http://www.chartebiodiversite-idf.fr>.
Documents -> Mode d'emploi utilisateur.



Jacintes des bois © M. Gibson

Crocodile aquatique © Creative Nature



CHARTÉ RÉGIONALE DE LA BIODIVERSITÉ



Jardin partagé - Montreuil (75) © Natureparif



Animation nature © Natureparif



Pour en savoir plus :

1 : http://www.chartebiodiversite-idf.fr/sites/default/files/Guide_financements_ZNA_DR1AAF_2014.pdf

2 : <http://www.natureparif.fr/agir/plateforme-thematique/espaces-verts/l-operation-zero-pesticide/662-partenaires-operationnels>



APUR-SIFUREP (2010), Situation, enjeux urbains et d'aménagements des cimetières du SIFUREP, 196 p.

APUR-SIFUREP (2010), Synthèse de l'enquête sur la gestion des cimetières adhérents au SIFUREP, 13 p.

CAUE de l'Ain, de l'Isère, du Rhône, de la Savoie, de la Haute-Savoie (2010), Vademécum – Construire le cimetière de demain – Clés de gestion et de valorisation, 41 p.

CAUE Haute-Savoie (2006), Faire du cimetière un parc, ESP06-paj001 2 p.

CAUE Somme (2013), Les cimetières ruraux de la Somme – Entretien et valoriser, 57 p.

Conseil Général de la Dordogne (2011), L'entretien des cimetières « un cas sensible », 3 p.

DELAVALLADE S., & all. (2014), Dossier d'experts: Gestion et management durables des espaces verts – Construire la ville verte de demain – territorial éditions, p. 149-152

ECOTER (2011), Guide d'élaboration du plan de gestion en Seine-Saint-Denis, Conseil général de la Seine Saint-Denis ; ODBU, 38 p.

Funéraire Magazine (2013), Cimetière: Pionniers du «zéro phyto», n°236 mai 2013 p. 36-39

LOREAU A. (2014), Diversité et effets du paillage - Fiche de synthèse, Plante & Cité, 15 p.

Natureparif (2014), Indicateur «L'objectif zéro pesticide et les collectivités d'Île-de-France», 5 p.

Natureparif (2012), Indicateur «L'objectif zéro pesticide et les collectivités d'Île-de-France», 4 p.

Natureparif (2011), Actes de la rencontre «L'objectif zéro pesticide et les espaces à contraintes», 48 p.

Nord Nature Chico Mendès (2013), Compte-rendu de la 20e journée de rencontre et d'échanges «Gestion des cimetières et des terrains de sport», 12 p.

PARISOT Chr. – ANVL (2009), Guide de gestion différenciée à l'usage des collectivités, Natureparif, 162 p.



Plante & Cité (2012), EcoJardin, Référentiel de gestion écologique des espaces verts, p. 59-61

Plante & Cité (2011), Compte-rendu de la journée technique « Cimetières: aménagements et gestion limitant le recours à l'usage des pesticides », 13 p.

PNR du Lubéron (2012), Fiche n°8 « entretien et aménagement des cimetières », 3 p.

Pôle Wallon de Gestion Différenciée asbl (2013), Les Cimetières, 3 p.

Pôle Wallon de Gestion Différenciée asbl (13/06/2013), Présentation Le « zéro pesticide » dans la commune: Le cimetière, 47 p.

PROXALYS Environnement (2012), Guide des alternatives au désherbage chimique dans les communes, p. 94-97

PROXALYS Environnement (2011), De la conception à l'entretien du cimetière communal (sans oublier son éventuel réaménagement), 14 p.





Guide de conception et de gestion écologique des cimetières

Les cimetières sont souvent la dernière difficulté dans la mise en place de pratiques sans intrants chimiques et plus respectueuses de l'environnement. Une conception très minérale et une perception des « herbes folles » liées au sentiment d'abandon en sont la cause. La diversité des personnes qui interviennent dans la gestion - collectivité, entreprises de pompes funèbres, familles des défunts - complexifie encore plus la démarche de transition écologique.

La conception nouvelle des cimetières ou de leur extension peut grandement faciliter le changement. L'application au quotidien des principes de la gestion écologique des espaces publics offre aux citoyens un regard renouvelé sur les cimetières, digne et respectueux des défunts mais aussi un nouvel espace d'accueil de la faune et de la flore, de contemplation et de promenade calme, sain et agréable.

L'objectif de ce guide est de donner les clés essentielles aux collectivités et aux professionnels pour concevoir et gérer différemment leur cimetière tout en respectant la réglementation actuelle, souvent méconnue. De la conception à la gestion, en passant par la communication, tous les éléments présentés ici sont le fruit de la synthèse de nombreux ouvrages, fiches techniques, expériences, et rencontres sur le sujet en France et en Europe.

L'auteur :

Jonathan Flandin, ingénieur écologue spécialiste de la gestion écologique de l'espace public et des collectivités, travaille au sein de l'agence régionale pour la Nature et la Biodiversité en Île-de-France, Natureparif.